

DECRET N° 96-297 du 15 Juillet 1996

Portant rétablissement des Magistrats
AMOUSSOU Georges Constant, HOUNMENO
Akowé Michel et DOVOEDO Amédé Michée
dans leurs fonctions.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N° 83-005 du 17 Mai 1983 portant Statut de la Magistrature Béninoise ;
- VU la Loi N° 90-013 du 1er Juin 1990 portant remise en vigueur de la Loi N° 65-3 du 20 Avril 1965 fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement du Conseil Supérieur de la Magistrature ;
- VU la Loi N° 90-003 du 15 Mai 1990 portant remise en vigueur de la Loi N° 64-28 du 09 Décembre 1964 portant Organisation Judiciaire ;
- VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 92-08 du 22 Janvier 1992 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice et de la Législation ;
- VU les Décisions DCC 95-036 du 27 Septembre 1995 et DCC 96-021 des 25 et 26 Avril 1996 de la Cour Constitutionnelle ;
- Après avis du Conseil Supérieur de la Magistrature ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 03 Juillet 1996,

D E C R E T E

Article 1er. - Par application combinée des Décisions DCC 95-036 du 27 Septembre 1995 et DCC 96-021 des 25 et 26 Avril 1996 de la Cour Constitutionnelle :

- Monsieur AMOUSSOU Georges Constant est rétabli dans ses fonctions de Juge au Tribunal de Première Instance de COTONOU ;


- Messieurs Akowé Michel HOUNMENO et Amédée Michée DOVOEDO sont rétablis dans leurs fonctions de Conseiller à la Cour d'Appel de COTONOU.

.../...

Article 2.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires prend effet pour compter de sa date de signature et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

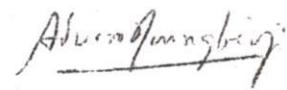
Fait à COTONOU, le 15 Juillet 1996

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



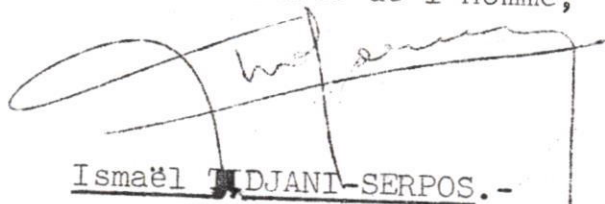
Mathieu KEREKOU.-

Le Premier Ministre, Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et des Relations avec les Institutions,



Adrien HOUNGBEDJI.-

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme,



Ismaël DJANI-SERPOS.-

Le Ministre des Finances,



Moïse MENSAH.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MJLDH 4 MF 4
AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI. 5 BN-DAN-DLC 3
GCONB-DCCF-INSAE 3 BCP-CSN-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 INTERESSES 3 JO 1.